



SOMMAIRE

1. Approbation
2. Centrair
3. Moteurs
 - Visite ENAC Castel
 - Kits Lycoming
 - Luchon
 - Buno-Bonneveau
 - Tours
 - St Giron
 - Nimbus
 - Barcelonnette
4. Clubs
 - Chambley
 - Situation Accidents
 - Declarations Accidents
 - Radio 8.33
5. Dispositions Internes
 - Règlement Intérieur
 - Site Internet
 - Copieur
 - Situation des Clubs
5. Divers
 - Déplacements
 - ARAPA
 - Prêts
 - Planeurs
 - AG 2017

Présents

CHRISTIAN BON

PIERRE ALBERTINI

PIERRE ARROYO

JOSEPH BOCCARELLI

Georges CHEVALET

GERARD COUTELIER

GILLES HUG

Daniel PERCIAUX

JEAN-MICHEL ROY

Représentant FFVV

Daniel GAIME

Invité

Michel CRUETTE

Absents excusés:

GERARD CHIOCCI

Bernard GUILLEMIN

Christian LECUYER

1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Le CONSEIL approuve le compte rendu de la réunion du 13 juin 2016.

2. CENTRAIR

Pas d'évolution en cours. La Société Centrair a perdu son agrément 145.

3. MOTEURS

VISITE ENAC / CASTELNAUDARY

Christian BON, Gérard COUTELIER et Michel CRUETTE ont été reçu :
par Messieurs RICARD, VIDAL et EMMANUELLI.

Nous disposons actuellement d'un moteur O 360 rénové sur étagère, de 8 moteurs O 360 en attente de révision ainsi que d'un corps de moteur 6 cylindres.

KITS LYCOMING

La Société RECTIMO fait des propositions 15% plus cher que les concurrents. Deux kits O 360 sont actuellement en commande chez Cristal Aéro et une demande de devis pour un six cylindre est en cours.

LUCHON

Demande de révision à Castelnaudary sans précision de délais.

BUNO-BONNEVEAU

En prévision un moteur pour Pawnee à changer courant 1^{er} trimestre 2017.

TOURS

Ce moteur a été révisé en Grande Bretagne mais divers problèmes ont conduit à l'expédier à l'ENAC à Castelnaudary pour effectuer une VNIP. Ayant été utilisé sur un remorqueur CNRA, il ne peut être monté que sur un autre appareil CNRA et ne peut plus être utilisé sur un avion CDN. Ce moteur sera stocké et proposé à la vente pour réalimenter la RTR.

Il a effectué 584 heures depuis la Révision Générale et 127 heures depuis la VNIP (Visite Non Interruptive de Potentiel).

SAINT GIRONS

La facturation de prestation de l'ENAC sur le moteur du club sera prise sur la RTR

NIMBUS

Réception du moteur en retard, problème de compressions, retour cylindres et pistons entraînant une mise en place de recherche de garantie.

La facturation de montage/démontage du moteur de NIMBUS sera prise pour 50% sur la RTR. Le solde sera pris sur le compte Prévoyance du Club selon demande. Cette règle est généralisée pour toutes les opérations sous garantie à venir.

BARCELONNETTE

Le moteur du DR 400 est en fin de potentiel. Il sera transféré de Vinon à Castel.

Le pot d'échappement Chabard ainsi que la structure sont proposés à la vente.

Gérard COUTELIER relancera la demande annuelle d'informations d'état des moteurs aux clubs

4. CLUBS

CHAMBLEY

La demande d'utilisation de l'atelier de Chambley ne peut être accordée à un particulier. Le Conseil donne son accord si l'opération est réalisée sous la responsabilité d'un club adhérent à l'ANEPVV. Une convention sera signée.

Concernant l'utilisation du hangar par un atelier voisin pour remisage, Christian BON contactera le responsable de cet atelier pour affiner les règles d'assurances avant de les formaliser par une convention.

SITUATION DES ACCIDENTS

Le tableau fourni enregistre 48 événements.

Sont à relever :

- Pilotes âgés et début de formation des pilotes âgés,
- Non respect des procédures,
- Accidents décollages au treuil et atterrissages en campagne.

DECLARATION D'ACCIDENTS

Une déclaration commune ANEPVV / FFVV est envisagée mais la déclaration DGAC ne peut être incluse.

G. HUG et D. GAIME sont mandatés pour travailler à l'élaboration d'une nouvelle déclaration d'accident commune à mettre en place sur les portails ANEPVV & FFVV.

Lorsqu'un accident est enregistré sur une machine inscrite au-delà de 60 000 euros, les administrateurs suivant seront informés pour décider de la nécessité de réaliser une déclaration à l'assurance : Georges CHEVALET, Gilles HUG, Jean-Michel ROY.

RADIO 8.33

Actuellement 42 radios pour 970€ sont financés sur le compte Accident des clubs. 70 ont été commandées FFVV. (En cochant la case ANEPVV sur le formulaire).

La procédure est reconduite en 2017 aux mêmes conditions.

5. DISPOSITIONS INTERNES

REGLEMENT INTERIEUR

Pour le prochain Conseil d'Administration il est demandé à tous les administrateurs de relire le Règlement Intérieur intégré au Site ANEPVV et d'apporter des remarques pour une meilleure compréhension des associations.

Revisiter : le taux des cotisations 2017, le Fond de Réserve, le tarif des pièces d'occasions et neuves, le seuil à 35 000€, etc. + selon vos suggestions...

SITE INTERNET

En attente de précisions de Gérard CHIOCCI, G HUG doit détenir un accès.

RENOUVELLEMENT COPIEUR

Notre contrat de six ans vient à expiration. Le Conseil donne son accord dans le cadre des économies pour une étude de mutualisation des moyens de reproduction avec la FFVV.

Le Conseil donne son accord à l'interconnexion de son réseau informatique avec celui de la FFVV si cette mutualisation est économiquement rentable et sous réserve de l'accord de cette dernière sur cette opération.

SITUATION DES CLUBS

À la date de ce Conseil d'Administration :

- Nombre d'Associations Inscrite 161
- Nombre d'Associations inscrites en Prévoyance : 93
- Pourcentage du suivi des règlements 2016 réglé à ce jour : 69,17%

6. DIVERS

DEPLACEMENTS

Le Secrétaire Général préparera les démarches avec Angélique pour l'établissement du suivi de déclarations des Dons aux œuvres et l'édition des modèles CERFA.

La nouvelle demande de remboursement des frais de déplacements sera mise en ligne.

ARAPA

Christian BON contactera l'ARAPA :

- pour définir la période la mieux adaptée à un nettoyage du Hangar Nicolas en 2017,
- pour faire le point sur les travaux de remise en service du LS6.

PRETS

La demande de prêt du Haut Bugéy est annulée

PLANEURS

Pégase GAP : attente de solution réparable ou épave

Astir TOULOUSE : non réparable économiquement mais attente de décision de l'association pour une participation par du bénévolat.

ASSEMBLEE GENERALE

Date et lieu à retenir : le 17 mars 2017 - PARIS

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée vers 13h15.

Prochaine réunion du CONSEIL le 25 novembre 2016 – Paris -

Rédacteur Daniel PERCIAUX